

motifs d'intérêt public. On aurait décidé en principe la suppression de l'autorisation ministérielle pour les établissements de bains d'eau minérales et la construction des abattoirs. Les médecins des établissements de bains seraient désormais nommés directement par le préfet du département dans lequel ils sont situés; quant aux abattoirs, l'autorisation de les rétablir ne serait plus subordonnée à l'examen préalable du comité central d'hygiène et de salubrité publique; il existe dans chaque arrondissement un conseil d'hygiène qui sera seul consulté et dont l'autorisation suffira.

La création des abattoirs constitue l'une des améliorations les plus nécessaires aux villes.

La décentralisation de ces affaires sera donc un véritable bienfait pour les populations et donnera une légitime satisfaction à des intérêts nombreux et considérables.

Nous avons annoncé qu'un ouvrier est mort dans la rue de Rondelle, en traînant une voiture.

On nous prie de rectifier les renseignements qui nous ont été donnés au sujet de ce grave accident.

Il résulte des constatations qui ont eu lieu, que cet ouvrier ne traînait pas seul cette voiture et que c'est la rupture d'un anévrisme qui a causé sa chute en même temps que sa mort.

Un voiturier employé au transport des matériaux chez un entrepreneur de notre ville, a été écrasé, hier vers six heures, sous la voiture qu'il conduisait. C'était un homme marié, père de famille et étranger à notre ville. Son corps a été transporté à l'hôpital.

On lit dans le Propagateur :

Le programme des Fêtes de Lille vient d'être placardé. Beaucoup de personnes s'étonnent de ne pas voir en même temps celui des jeux et divertissements divers qui auront lieu à l'occasion des fêtes de notre ville. On assure que ce programme, s'il se fait un peu attendre, n'en sera que plus complet.

On parle, en effet, d'y insérer un tir à la cible pour les chasseurs munis de port d'armes, jeu de balle, etc., etc. Le tout termine par un feu d'artifice digne et indispensable couronnement de fêtes qui doivent faire époque dans l'histoire locale.

Voici la liste des groupes qui composent la cavalcade de Lille :

1. Origine de Lille, Celtes et Romains;
2. Temps primitifs de la Flandre;
3. Baudouin V, comte de Flandre;
4. Baudouin IX, Jeanne de Constantinople;
5. Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne; réception solennelle de Charles VI, Roi de France;
6. Philippe-le-Bon, Repas du Faisan;
7. Tournoi de l'Épinette;
8. Entrée de Charles-Quint à Lille;
9. Entrée de Louis XIV à Lille;
10. Char figurant la bourse des pauvres;
11. Char de Brûle-Maison;
12. Siège de Lille en 1792.

Au marché aux grains de Lille, d'hier, il y a eu une hausse moyenne de 0 fr. 55 c. à l'hectolitre.

**Direction générale des Postes.**

Taxe des lettres d'une commune pour la même commune.

Jusqu'à 15 gr. inclusivement.	0 fr. 20 c.
De 15 à 30 »	0 30
De 30 à 60 »	0 40
De 60 à 90 »	0 50
De 90 à 120 »	0 60

Et ainsi de suite, en ajoutant 10 cent. par chaque 30 grammes ou fraction de 30 grammes excédant.

Tarif des lettres d'une direction de poste pour une distribution relevant de cette direction et réciproquement, et des lettres d'une commune pour une autre commune du même arrondissement postal.

Lettres affr. non-affr.	
Jusqu'à 10 gr. incl.	0 f. 10 c.
de 10 jusqu'à 20 0	0 20
de 20 » 100 0	0 40
de 100 » 200 0	0 80

Et ainsi de suite en ajoutant, par chaque 100 grammes ou fraction de 100 grammes excédant, 40 c. en cas d'affranchissement, et 60 c. en cas de non-affranchissement.

**COURS PUBLIC DE CHIMIE.**

Lundi 8 juin, à 8 heures du soir.

DES SELS. (Suite).

Lois de composition des sels. — Action de l'eau sur les sels : cristallisation, fusion aqueuse et fusion ignee. — Melanges frigorifiques pour rafraîchir le vin, glacer les crèmes et faire en été de la glace avec économie. — Sorbétière des limonadiers. — Glacière des familles. — Congélateur de Goubaud.

**COURS PUBLIC DE PHYSIQUE.**

Mercredi 10 juin, à 8 h. du soir.

1° CHROMATIQUE. (Suite).

De l'arc-en-ciel ou iris.

2° DE LA VISION.

Appareil de la vision chez l'homme.

Description du globe de l'œil. — Iris, pupille cristalline, chambres de l'œil, hyaloïde, choroïde, rétine. — Mécanisme de la vision. — Opinions des philosophes de l'antiquité sur le mécanisme de la vision.

Pour toute la chronique locale: J. REBOUX.

**Tribunaux.**

Dans son audience du 23 mai, la cour impériale de Lyon a rendu un arrêt qui établit une jurisprudence utile à connaître; la voici :

I. Lorsqu'une personne descendue dans un hôtel garni a été victime d'un vol, il y a lieu, pour déterminer la part de responsabilité de l'hôtelier, de prendre en considération les circonstances dans lesquelles le vol s'est produit et de faire supporter au voyageur les conséquences de sa propre imprudence.

Spécialement, si un voyageur quitte sa chambre en laissant des valeurs importantes dans un meuble sans en retirer la clef et que ces valeurs soient enlevées, l'hôtelier ne sera tenu de l'indemniser que des sommes que, dans sa position de fortune, ce voyageur devait raisonnablement avoir pour ses besoins usuels.

II. Le plus ou moins de durée du séjour d'un voyageur dans un hôtel garni ne change en rien les dispositions légales relatives à la responsabilité des hôteliers.

**CORRESPONDANCE.**

Nous publions sous notre responsabilité légale le résumé suivant extrait de nos correspondances :

Paris, 2 juin 1863.

Des travaux considérables se poursuivent dans le port de Cherbourg, en vue de la transformation en navires cuirassés de plusieurs bâtiments de guerre. L'Empereur doit toujours aller visiter Cherbourg du 20 au 25 juin.

Le résultat des courses de dimanche au bois de Boulogne a trahi les espérances des éleveurs français. C'est *The Ranger*, poulain anglais appartenant à sir Savill, qui a gagné contre *La Tonques*, appartenant à M. de Montgomery, le prix de cent mille francs. Il l'a emporté d'une longueur sur son concurrent, qui était le favori du turf français depuis plusieurs semaines.

Le contre-amiral Chaigneau, commandant en chef des forces françaises au Brésil et dans la Plata, est parti précipitamment pour Montevideo où, d'après de récentes nouvelles, aurait éclaté une insurrection. Le mouvement est dirigé par le général Flores, chef du parti Colorado.

Des dépêches privées de Berlin mentionnent une très vive agitation par suite de l'ordonnance qui restreint les libertés de la presse.

Le procès des correspondants mexicains de Paris sera appelé demain devant la 6e Chambre correctionnelle. On appellera également, mais pour remise à plaidoiries, l'action intentée par M. Buloz contre M. Barbey d'Aurevilly, à l'occasion d'articles publiés par ce dernier dans le *Figaro*. Rien n'est encore décidé quant aux poursuites réclamées par M. de Villemessant envers M. Didier, lequel vient d'être réélu député de l'Ariège.

Les avis qu'on reçoit des départements signalent une très vive émotion causée par l'élection parisienne.

On assure que tous ceux de nos vasseaux récemment revenus de la Vera Cruz et qui se trouvent en ce moment dans le port de Brest, auraient, à l'exception du *Tilsitt*, reçu l'ordre d'avoir à se tenir prêts à reprendre la mer dans la deuxième quinzaine de juin.

La *Gazette du Midi* vient d'assigner devant le tribunal de Marseille, M. Lagarde, candidat, et M. Clapier, imprimeur, pour avoir fait afficher une sorte de proclamation aux électeurs, conçue de façon à faire supposer que la *Gazette du Midi* leur recommandait la candidature de M. Lagarde, alors que la *Gazette* soutenait celle de M. Berryer.

Le gérant de la *France centrale* a reçu une assignation à comparaître le 5 juin devant le tribunal de police correctionnel de Blois, comme prevenu d'avoir commis un outrage public envers un fonctionnaire public, à raison de ses fonctions, en insérant, le 31 mai, une lettre signée Germain Sarrut.

C'est demain que viendra devant la 6e chambre correctionnelle, l'affaire des correspondances à l'extérieur, relativement au Mexique, affaire dans laquelle se trouve impliquée le consul du Mexique au Havre.

Trois nouveaux prélats viennent d'adhérer à la consultation des évêques en réponse aux questions qui leur avaient été soumises. Ce sont NN. SS. de Rodez, de Bayeux et Mgr Sibour, évêque de Tripoli et ancien membre de l'Assemblée constituante.

Les journaux sont jusqu'ici fort sobres d'appréciations relativement à la circulaire adressée par M. Rouland aux évêques. On a beaucoup commenté cette circulaire dont quelques passages seront sans doute critiqués en ce sens qu'ils définissent d'une façon inattendue les obligations de l'épiscopat français.

Le scrutin de ballottage, pour les élections qui n'ont pas abouti au premier tour, aura lieu le 14 juin.

Pour toute la correspondance: J. REBOUX

**VARIÉTÉS.**

M. DESROUSSEAUX, DE LILLE.

Nous nous sommes élevé en tout temps contre une mode pernicieuse à notre avis pour le goût; celle du *patois de Lille*. Il serait plus exact de dire que nous avons protesté contre tous les *patois*, contre ceux plus colorés, plus poétiques du Midi, et surtout contre ceux du Nord.

Le grand siècle de Louis XIV n'a pas laissé la langue admirable de Corneille, de Racine, de Molière, pour qu'on propage le langage qu'on sait.

Cependant nous admettons, et avons toujours admis, que M. Desrousseaux a tiré un grand parti du langage vulgaire.

Nous comprenons que, peignant les mœurs du peuple, il en ait emprunté le langage, et cela avec une grande science d'observation; ses chansons, quelques-unes du moins, sont une morale mise pour ainsi dire en action. La Société des Sciences de Lille, toute réserve faite sur la forme, lui a rendu pleine justice en lui accordant une médaille d'or.

Nous ne nous montrons pas plus difficile que le rapporteur spirituel de la commission qui lui a décerné cette distinction, et tout en désirant voir M. Desrousseaux aborder la chanson française, et élargir, élever son genre, nous nous plaignons à reconnaître son talent.

La presse parisienne s'occupe de son œuvre complète. *L'Europe artiste*, journal publié à Paris, consacre plusieurs articles à cet examen. Nous en citons un passage qui donne bien l'ensemble des opinions émises sur le chansonnier lillois, devenu complètement populaire.

— Il n'est bruit à Courtrai, dit le *Mémorial*, que de l'équipée du Notaire C., qui a eu pour résultat de le faire mettre sous scelles jeudi dernier, depuis dix heures du matin jusqu'à cinq heures de relevée, dans une maison dépendant de la succession de M. P. Bourgeois-Ovyn, à Dadizele.

M. le notaire R. nommé pour faire l'inventaire de la succession dudit M. B. s'est rendu jeudi dernier dans la demeure du défunt pour y procéder, en présence de M. le juge de paix et de son greffier, à la confection du susdit état et inventaire.

Dès son arrivée, et bien que les significations annonçant qu'il serait passé outre même en cas d'absence, eussent été régulièrement faites, le Notaire R. fut prévenu qu'il ne pourrait vaquer, le gardien des scelles s'étant rendu à Courtrai, disant-on, emportant les clefs des cinq chambres qui se trouvaient fermées.

M. le Notaire R. et le juge de paix furent d'avis qu'il n'y avait point lieu de se retirer; ils parcoururent les chambres ouvertes et firent le relevé des objets en évidence.

Trouvant la conduite du gardien des scelles au moins singulière, M. le juge de paix nomma deux nouveaux gardien et opposa les scelles sur les chambres fermées dont le gardien primitif avait emporté les clefs. Cette opération se fit entre neuf et dix heures.

Le Notaire R. continua de vaquer en présence de M. le juge de paix, jusque vers cinq heures de relevée. Il était sur le point de cesser quand le gardien primitif que l'on disait à Courtrai, descend précipitamment de l'étage et vint lui présenter les clefs des chambres mises sous scelles. Ce gardien était plus mort que vivant; il déclara avoir été mis sous scelles avec le notaire C. depuis dix heures du matin, dans la chambre où ils s'étaient cachés pour empêcher qu'il fut procédé à la confection de l'inventaire, et qu'il s'était décidé à briser les scelles apposées sur la chambre où il se trouvait enfermé avec le notaire C. pendant que M. le juge de paix était encore sur les lieux; afin d'écartier les soupçons qu'aurait pu faire naître un bris des scelles après le départ de ce magistrat.

Un référe a dû avoir lieu à ce sujet, lundi 1er juin, devant M. le président du tribunal civil de Courtrai.

— Le *Journal de Chartres* rapporte un fait d'incroyable crédulité.

Lundi dernier, dit-il, une femme C..., d'Olle, sur le conseil d'un empirique, a pris dans son four, aussitôt après la cuisson de son pain, un bain de vapeur aromatisée avec des feuilles de bouleau, religieusement ramassées, selon les prescriptions, le jour de la Pentecôte.

Après qu'une paillasse eût été disposée dans le four et que la dame C... se fût déshabillée, elle monta bravement chercher le remède à ses rhumatismes. Elle y trouva en effet, mais lorsqu'après 50 minutes d'essai de cette singulière medication, l'empirique et le mari se décidèrent à la défouler, la pauvre femme était morte.

Pour tous les articles non signés, J. Reboux

— Pourquoi cette défiance ?

Assurément ce n'est pas à M. Desrousseaux que s'applique le proverbe, que nul n'est prophète en son pays. Depuis de longues années déjà, tous les journaux de Lille et du Nord ont raconté périodiquement ses apparitions dans les villes ou dans les campagnes, ses voyages; autant d'ovations ! Il a conquis, fondé sa royauté; il est le charme du salon comme de l'atelier, partie nécessaire de toutes les fêtes. Il régit en haut comme en bas; mais c'est surtout par le peuple que M. Desrousseaux s'est assuré cette souveraineté dont le joyeux moraliste fait, après tout, un si noble et salutaire usage. Le peuple est à la fois son élève, son protecteur, son juge, son conseiller, son flatteur, son ami; toute la force de M. Desrousseaux, hors ce qu'il tient de son propre génie, lui vient des applaudissements du peuple. D'autre part, il n'a rien reçu. On le salue, il le fait bien, on ne l'encourage pas.

Voilà pourquoi, si nous trouvons de loin en loin, dans ses innombrables tableaux, quelques images que notre goût réprouve, nous ne lui ferons pas son procès.

C. PORTELETTE.

(*L'Europe artiste* du 24 mai 1863.)

**FAITS DIVERS.**

Des expériences intéressantes d'un appareil nouveau, appelé lochromètre par son inventeur, ont eu lieu sur la Seine, à bord du bateau à vapeur *le Parisien*. Cet appareil destiné à remplacer le loch en usage pour mesurer la vitesse du sillage d'un bâtiment, se compose d'un siphon en métal dont les extrémités sont immergées.

Au sommet et dans l'intérieur de l'instrument est une petite hélice que l'eau fait agir une fois le navire en marche, en s'introduisant sans cesse dans l'une des extrémités du siphon pour en sortir par l'autre, suivant la loi naturelle. A l'hélice se rattache un mouvement d'horlogerie qui a pour fonction de traduire, sur une série de cadrans à aiguilles, la distance franchie en mètres, à commencer par l'année jusqu'aux centaines de mille.

Dans les expériences qui ont été faites hier à bord du *Parisien*, et qui portaient sur des distances parfaitement déterminées, entre Paris et Saint-Cloud, on a pu constater que le chemin parcouru s'est traduit fidèlement sur les cadrans de l'appareil, dont l'installation, du reste, est des plus simples.

— Un agent de police était hier en observation rue de Rivoli, lorsqu'il fut frappé de la physionomie d'un élégant personnage qui s'était arrêté devant un magasin de bijouterie, examinant avec attention les articles exposés à l'étalage.

A force de consulter ses souvenirs, il finit par s'apercevoir que les traits et la tournure de cet individu se rapportaient, de tous points, à ceux d'un malfaiteur émérite, le nommé C..., condamné en dernier lieu, par contumace, le 18 septembre 1862, à vingt ans de travaux forcés.

**AVIS AUX CHASSEURS.**

Janssens-Durieux, armurier et arquebuiser breveté de Sa Majesté le Roi des Belges, informe MM. les amateurs de tir que l'on trouve chez lui toute espèce de fourniture et articles pour la chasse et le tir, tels que carabines, giberniers, poires à poudre et sacs à plomb, cartouchières pour fusils Lefauchaux, armes de tout système, fusils à bascule se chargeant par la culasse, fusils doubles et simples, pistolets et carabines Flobert pour le tir de salon, etc.

Fabrication d'arbalètes en tous genres, arcs en acier fondu et ordinaire, bois en érable, palissandre, citronnier, et plaqage de toute espèce de bois, garniture en fer, cuivre, argent, etc., gravure antique et moderne.

Il répare et remet à neuf toute espèce d'armes à des prix modérés.

S'adresser rue de la Brasserie, n° 47, route de Lannoy, près de la Planchette-Trouée, à Roubaix. (3720)

**AVIS.**

**BAISSE DE 35 %**

Rue Fosse-aux-Chênes, 22.

Grand assortiment de PAPIERS PEINTS depuis 20 c. le rouleau; beau papier trois couleurs, à 70 cent.; pour salon; papiers satinés, dorés, à 1 fr. 90; devantures de cheminée depuis 75 c.

Chênes, agathes et marbres.

A la même adresse : ENCADREMENTS en tous genres, GLACES étamées et glaces nues pour devanture de magasin, BOULES PANORAMAS pour jardins.

3634 - 45 m. au 15 jt.

En vente chez J. REBOUX, libraire, 56, Grande Rue.

**PARIS ILLUSTRÉ**

NOUVEAU GUIDE DE L'ÉTRANGER

AVEC UN PLAN DE PARIS PARFAITEMENT DÉTAILLÉ.

Cet ouvrage, qui vient de paraître il y a quelques jours, renferme en outre les plans du bois de Boulogne, de Vincennes, du Louvre, du Père-Lachaise et du Jardin des Plantes.

Les illustrations que renferme ce livre sont admirablement gravées et imprimées avec un soin qui contribuera à en assurer le succès.

**PRÉ CATELAN.**

Excepté les jours de fête, prix d'entrée 25 centimes en consommation.

Le restaurant est ouvert tous les jours. Cafe, billard. Dîners et déjeuners à toute heure. Salons particuliers pour festins et noces.

Les jeux sont à la disposition du public tous les jours.

Avis à MM. les Étrangers.

Pendant le concours et les Fêtes de Lille, le Pré-Catelan sera ouvert tous les jours.

**Prix-courant légal des spiritueux, à Lille**

Marché du 2 juin 1863.

Esprit 3/6 Montpell. l'hect.	» » » »
3/6 betterave fin . . . id	» » » »
3/6 melas ind. . . . . id	61 » 60 50
3/6 fin de grains . . . id	» » » »
3/6 de riz . . . . . id	» » » »
Genièvre . . . . . id	43 » » »
Anis . . . . . id	50 » » »

**CHEMIN DE FER DU NORD.**

Ancien réseau.

Produits de la semaine du 14 au 20 mai 1863.

Nombre de voyageurs, 180,048.	
Produit des voyageurs . . . . .	455,748 80
Bagages, marchandises, etc. . . . .	706,227 26
Produit total . . . . .	1,161,976 06

Semaine correspondante de 1862.

Nombre de voyageurs, 156,281.	
Produit des voyageurs . . . . .	436,454 53
Bagages, marchandises, etc. . . . .	751,337 21
Produit total . . . . .	1,187,791 74

Différence en plus p<sup>r</sup> 1863 . . . . .

Soit : 2,18 %.

Produit par kilomètre.

1863 — 4,053 kilom. exploités.	1,161,976 06
1862 — 967 id. . . . . id.	1,228 01
Différence en moins pour 1863.	124 55
Soit : 10 14 %.	

Produit total du 1er (1863. 23,389,661 73 janvier au 20 mai. (1862. 23,118,793 60

Différence en plus p<sup>r</sup> 1863. 270,868 13

Soit : 1 17 %.

**Nouveau réseau.**

Produits de la semaine du 14 au 20 mai 1863.

Nombre de voyageurs, 10,728.	
Produit des voyageurs . . . . .	28,058 30
Bagages, marchandises, etc. . . . .	17,747 60
Produit total . . . . .	45,805 90

Semaine correspondante de 1862.

Nombre de voyageurs, 8,025.	
Produit des voyageurs . . . . .	17,066 65
Bagages, marchandises, etc. . . . .	32,632 25
Produit total . . . . .	49,698 90

Différence en moins pour 1863. 3,893

Soit : . . . %.

Produit par kilomètre.

1863 — 112 kilom. exploités.	408 98
1862 — 160 idem.	310 61
Différence en plus pour 1863.	98 37
Soit : 31 66 %.	

Produit total du 1er (1863. 988,501 52 janvier au 20 mai. (1862. 775,361 26

Différence en plus p<sup>r</sup> 1863. 213,140 26